
MARIE-JEAN-PHILIPPE DUBOURG ,

*A tous les Fidèles du Diocèse de Toulouse ,
& à tous ceux de la province ecclésiastique
privés de leurs supérieurs ,*

S A L U T .

QUAND une maison est bâtie sur la pierre ferme , NOS TRÈS-CHERS FRÈRES , ni les vents , ni les pluies , ni les inondations , rien ne peut la renverser (1) ; elle annonce une solidité que les temps ne pourront altérer , & celui qui l'a bâtie se réjouit , en pensant que cet édifice passera jusqu'à ses derniers neveux. Telle est la religion en France ; l'ennemi n'a rien épargné pour la détruire ; persécution dans ses membres , persécution dans ses chefs ; mais en vain ceux-ci ont été environnés de dangers dans les villes & dans les campagnes ; en vain ont-ils été poursuivis jusque sur les mers , quoiqu'ils aient eu à souffrir au-dedans de la part de faux frères quelques persécutions qui leur soient venues du dehors , ils ont su passer leur vie dans les veilles , dans la faim , dans la soif , dans les jeûnes , dans le froid , dans la nudité ; leur sollicitude pour les différentes églises de France , auxquelles ils consacrent leurs travaux , n'en est point diminuée. Si

(1) Matth. vij , 25.

quelqu'un est foible, ils se rendent foibles pour le fortifier; si quelqu'un est scandalisé, la douleur pénètre leur ame (1); mais leur zèle ne se lasse pas malgré les amertumes de leur ministère, ils se réjouissent dans les afflictions que le Seigneur se plaît à leur faire éprouver, & ils se félicitent, sachant bien que si le temps de leur pèlerinage est pénible, le repos n'en fera que plus doux.

Dans les premiers jours de calme que le Seigneur nous a accordés, nos très-chers Frères, nous ne manquâmes pas de vous avertir qu'il ne falloit pas trop compter sur cette apparence de paix, & dans la peinture que nous vous donâmes du chrétien, après vous l'avoir représenté comme tranquille au milieu des dangers, nous ajoutions: « Si la tem-
 » pête s'apaise, il profite de ce moment de calme,
 » mais sans y donner une grande confiance, &
 » ainsi modéré dans ses peines aussi bien que dans
 » sa joie, par les idées de la religion, il est ce
 » vrai sage dont l'imagination des philosophes
 » de l'antiquité avoit fait une peinture sans
 » réalité ». Ce caractère a été remarqué par les ennemis du nom chrétien. Félicitons-nous de ce qu'ils sont obligés eux-mêmes, de reconnoître les effets de cette céleste sagesse, & attachons-nous à elle de plus en plus; vous l'avez éprouvé sans doute, & nous l'avons éprouvé aussi dans le moment même où l'on nous poursuivoit sans relâche

(1) 2. Cor. vij, 26.

pour nous faire périr. Nos persécuteurs étoient contraints de convenir que nous avions la douceur des agneaux, qui se laissent égorger sans se plaindre (1); que leur surprise cesse. Pendant que nous étions injustement l'objet de leur haine (2), le Seigneur étoit notre refuge & notre force ; il étoit au milieu de nous , rien ne pouvoit nous troubler ; des torrens de délices inondoient notre ame (3); les nations éprouvoient mille secousses , mais le Dieu de Jacob étoit notre protecteur (4). Dieu permit à l'Ange de ténèbres de faire la guerre aux Saints , & de paroître avoir le dessus (5). On nous enleva tous nos biens , on nous poursuivit avec acharnement. Alors quelques faux amis , empruntant les apparences de la compassion , nous disoient : Quoi ! vous restez encore dans la simplicité , blasphémez le Seigneur Nous repoussâmes ces conseils avec horreur , & nous dîmes : Nous avons reçu les biens de la main de Dieu , pourquoi n'en recevrons - nous pas aussi les maux (6) ? Que le Seigneur continue de nous tenir dans la fournaise , qu'il achève de purifier notre ame , nous y consentons ; il est notre Père , il ne veut que notre sanctification : nous ne nous y refusons pas. Oui , ô

(1) *Isaïe* , liij , 7.

(2) *Pf.* xxiv , 19.

(3) *Pf.* xlv.

(4) *Ibid.*

(5) *Apoc.* xiiij , 7.

(6) *Job* ij.

Père plein de bonté ! si quelquefois l'amertume du calice nous fait désirer qu'il s'éloigne de nous (1); n'écoutez pas les cris de la nature , nous ne désirons autre chose sinon de devenir conformés à l'image de votre Fils (2); & puisque Jesus-Christ a été crucifié , nous voulons être crucifiés avec lui. Mais le centurion & ceux qui étoient à sa suite furent touchés à sa mort ; ils se retirèrent en frappant leur poitrine. Si vous voulez que nous mourions , accordez à notre mort ce trait de ressemblance avec la sienne ; convertissez ceux qui nous persécutent. Que ces instrumens de votre justice qui nous sont chers , participent un jour à la couronne que vous destinez à vos Disciples ; c'est notre desir sincère , & nous partagerons avec une bien grande joie la félicité du paradis avec ceux sans lesquels peut-être nous ne l'aurions jamais obtenu.

Une suite de nos calamités a sans doute été le malheur que nous avons eu jusqu'ici de ne pouvoir nous unir aux pénitences de l'église ; la cherté de tous les alimens maigres nous avait forcé de vous dispenser de sa loi. Ils seront encore chers , il est vrai ; mais les alimens gras le sont aussi , & puisque c'est la volonté de Dieu , nous supporterons cette autre rigueur de l'abstinence comme un nouveau moyen de satisfaire pour nos péchés ; & ne devrions-nous pas nous trouver heureux quand mé-

(1) Matth. xxvj , 39.

(2) Cor. viij , 29.

me nous serions obligés de nous contenter des productions de la terre ? Il y en auroit assez sans doute pour soutenir une vie que nous devrions passer dans le sac & dans la cendre. Ninive fut pénitente, & Ninive fut conservée. Imitons cette ville criminelle dans son repentir, puisque nous l'avons imitée dans son péché. Qui fait si le Seigneur ne changera pas (1) ? Telles étoient les paroles des habitans de cette grande ville, qui ne savoient pas, comme nous, que nous pouvons appeler Dieu notre Père, & que c'est le nom qu'il se plaît le plus à entendre de notre bouche. Oui, espérons tout de sa miséricorde, il se repentira de l'arrêt de subversion qu'il a lancé contre notre patrie (2). Mais qu'est ce que le jeûne sans l'aumône & sans la prière ? Nous avons appris avec peine, nos très-chers Frères, que tandis qu'un grand nombre d'entre vous ont éprouvé les plus grandes pertes pendant que plusieurs ont à peine déposé les crêpes funèbres d'une douleur qui durera toute leur vie, il en est qui semblent avoir conservé encore quelque attachement au luxe. Ah ! que ces personnes encore sensibles à la voix de la religion écoutent l'Apôtre de la charité : « Si quelqu'un jouit des biens de la terre, & » que voyant son frère dans la nécessité, il ferme son » cœur à des sentimens de compassion, peut-on dire » que la charité est dans son ame ? Mes chers enfans,

(1) Jon. iij, 9.

(2) Jérem. xxvj, 13.

» que notre tendresse ne soit pas uniquement dans
 » notre bouche, mais donnons-en des preuves par nos
 » œuvres (1) ». Quand est-ce que votre cœur a pu
 éprouver plus souvent les sentimens de cette commisé-
 ration ? O nos très-chers Frères ! avez-vous besoin que
 je vous présente ces familles honnêtes réduites à la
 plus affreuse indigence ? auriez-vous le courage de
 repousser ces épouses de J. C. que les nations les
 moins civilisées auroient traitées avec humanité ?
 mais sont-ce des étrangères pour vous ? ne sont-ce
 pas vos parentes ? ne sont-ce pas vos sœurs ? n'est-ce
 pas votre nom qu'elles portent dans ces maisons où
 elles vont réclamer quelque secours, tandis que quit-
 tant le monde, elles vous ont enrichis en vous laissant
 la part de bien qui devoit leur revenir ? Et vous
 aussi, vous auriez l'âme féroce ? Quoi ! vous ne
 feriez pas touchés de voir ces personnes accoutumées
 à une certaine aisance, quoique dans un état pauvre,
 ayant passé leur jeunesse dans des maisons où elles
 devoient trouver, pour le reste de leur vie, une exis-
 tence paisible, chassées indignement, sans pouvoir
 même gagner leur vie par le travail de leurs mains,
 & plusieurs d'entr'elles ne trouvant dans leur vieillesse
 que la misère jointe à l'infirmité ? Quoi ! vos cœurs
 s'endurceroient ! ils seroient inaccessibles à la com-
 passion que leur situation inspire, & vous attendriez
 quelque chose de Dieu ? Commencez par payer ce que
 vous devez à l'humanité, à la justice, à la religion

(1) S. Jean, iij, 17.

à la sainteté de la consécration de ces vierges chrétiennes, & alors vous pourrez avoir quelque confiance que le Seigneur se laissera fléchir sur vos maux. Voici ce qu'il vous dit par la bouche du Prophète Isaïe : » Faites part de votre pain à celui qui a » faim, recevez dans vos maisons les pauvres & » ceux qui n'ont pas de retraite ; si vous voyez » quelqu'un qui manque de vêtemens, donnez-lui » en, & ne méprisez pas votre chair. C'est alors que » le bonheur commencera à paroître pour vous » comme un beau jour, c'est alors que vous ferez » guéris : le Seigneur vous justifiera & vous couronnera de gloire ; alors quand vous prierez le Seigneur, il vous exaucera ; vous l'appellerez à votre secours, & il vous dira : Me voici (1) ». Quelles plus vives & plus tendres expressions n'eût pas employé le Prophète, ou plutôt quels reproches, quelles menaces n'auroit-il pas faites, s'il avoit été, comme nous, témoin de la barbarie avec laquelle quelques-uns repoussent les épouses du Seigneur, & les vains prétextes qu'ils cherchent pour excuser à leurs propres yeux une cruelle insensibilité, qu'ils ne peuvent se déguiser à eux-mêmes ?

Enfin, nos très-chers Frères, ne cessons de prier, cherchons à apaiser la colère de Dieu ; il ne veut que se laisser fléchir : son cœur plein de miséricorde n'attend que notre changement, & sur-tout le renouvellement de notre piété. Que les

(1) Isaïe, lviii, 9.

familles se rassemblent donc le matin & le soir, les dimanches & autres jours de fête; qu'elles apprennent à sanctifier ces saints jours non-seulement par la cessation du travail, mais par la prière; que les personnes qui se livrent à la piété se rappellent que celui qui pratiquera & enseignera à pratiquer la loi de Dieu, sera appelé grand dans le royaume des cieux (1); qu'elles nous remplacent; qu'elles portent du zèle à faire l'œuvre à laquelle nous ne pouvons suffire; qu'elles aillent de maison en maison; qu'elles rappellent les instructions du premier âge; qu'elles lisent quelques chapitres du Catéchisme (2) & les instructions que nous avons données: elles doivent vous être d'autant plus précieuses, que nous les avons communiquées à ceux à qui nous devons compte de notre conduite, & dont nous nous empresserons toujours de vous transmettre les intentions; que réunis, on récite une partie du rosaire & autres prières. Et vous, ô pères de famille! faites-vous un devoir de présider à tous les exercices de piété dans l'intérieur de vos maisons, & tant que le Seigneur vous refusera ses Ministres, honorez-vous de les remplacer; prenez chaque jour le temps de faire la prière commune avec vos enfans & vos domestiques; ayez confiance, elles toucheront le Père de toute miséricorde. Que vos voix s'élèvent

(1) Matth. v, 19.

(2) A celui du diocèse on peut joindre ou substituer celui de Montpellier, édition de Charenci, (1)

vers le ciel dès le matin ; que le soir elles se réunissent encore pour renouveler vos hommages : votre union devant Dieu ici-bas , fera le gage de celle que vous vous desirez mutuellement pour l'éternité.

Le moment où le Seigneur est le plus irrité , est celui dans lequel il est plus disposé à la miséricorde : *Cùm iratus fueris , misericordie recordaberis* (1). Son cœur paternel n'attend que notre retour pour se laisser fléchir. Adressons-nous à sa sainte Mère , elle est aussi la nôtre & se plaît à être nommée le refuge des pécheurs ; ne passons pas de jour sans implorer sa puissante protection : elle peut tout auprès de son Fils , & elle fera tout pour ses enfans. Que vos exemples se joignent à vos conseils ; inspirez à tous ceux avec qui vous aurez des relations , du respect pour la loi de Dieu & de l'Église ; que ces exercices réparent le peu de ferveur que vous avez apportée dans le Temple du Seigneur pendant qu'il vous a été donné d'en jouir. Reconnoissez enfin que vous avez eu tort de ne pas approcher des sacrements quand le Seigneur vous en donnoit le pouvoir : la salle du festin a été ouverte pendant long-temps ; vous y avez été invités ; vous vous êtes refusés à y entrer. Ah ! de grâce , prévenez le moment où le père de famille prononceroit ces paroles terribles : Je vous le dis en vérité , personne de ceux qui avoient été invités , ne mangera mon repas.

(1) Habac. iiij , 2.

Frappez à la porte, ne vous lassez pas, & à l'avenir foyez plus empressés à vous rendre à ses invitations. Je ne vous parlerai pas des conditions du jeûne, vous les connoissez, mais je vous engagerai à les remplir plus fidèlement, & à ne vous en dispenser jamais sans une excuse légitime. Affligeons notre corps, & rappelons-nous que ce ne seroit pas jeûner que de ne vouloir souffrir aucune des incommodités qui accompagnent le jeûne. Engagez la Sainte Vierge, les Saints Angès & les saints protecteurs de la France, à redoubler pour vous leurs adorations auprès du cœur sacré de votre Sauveur. Nous vous exhortons pour cela, à faire la neuvaine qui a paru depuis quelque temps, & nous donnons quarante jours d'indulgence à gagner pour chacun des exercices qui y sont indiqués, pour toutes les bonnes œuvres qui y seront faites à la même fin, même hors de la neuvaine, & la même à tous les actes qui seront faits pour étendre ce culte. C'est ainsi que vous vous sanctifierez, nos très-chers Frères; c'est ainsi que le jeûne, l'aumône & la prière attireront sur vous la miséricorde divine.

A CES CAUSES, les circonstances des temps exigeant une observance plus rigoureuse des lois de l'Église, par rapport au jeûne & à l'abstinence du carême; nous en recommandons plus fort l'exécution; nous permettons néanmoins l'usage du lait, du beurre & du fromage pendant la totalité du

carême, & des œufs jusqu'au mercredi de la Semaine sainte inclusivement ; mais nous ordonnons à tous ceux qui useront de cet adoucissement, de faire quelque aumône en faveur des Religieuses : on pourra les leur remettre, ou nous les faire passer, & l'on redoublera les prières pour fléchir la colère de Dieu.

Nous recommandons spécialement aux Confesseurs le soin de faire observer la condition de notre dispense : quelque légère que soit l'offrande, la plus petite pièce de monnoie sera un hommage que les plus pauvres peuvent faire aux lois de l'Église, & une preuve de leur attachement à sa discipline ; leur permettant d'adoucir, selon leur prudence, la rigueur du jeûne & de l'abstinence, ou de les commuer en d'autres œuvres de piété, sans qu'il soit besoin de recourir à nous.

Nous permettons de commencer à satisfaire au devoir pascal, le second dimanche de carême, & nous le prorogons jusqu'au dimanche de la Trinité. Que la paix du Seigneur repose pour toujours dans votre ame.

FAIT dans le Diocèse de Toulouse, ce 4 février
1796.

